



**Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction de la gestion des carrières et de la  
rémunération**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de mobilité**

**SG/SRH/SDCAR/2020-411**

**01/07/2020**

**Date de mise en application : Immédiate**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Recrutement de délégués de la commission de contrôle dans le cadre de la deuxième consultation sur l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté**

**Recrutement de délégués de la commission de contrôle dans le cadre de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté :**

- 1 poste de délégué de la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Poste vacant

Les candidatures doivent être adressées sous couvert et avec avis favorable du supérieur hiérarchique et du responsable de la structure à l'adresse mail suivante :

[dorothee.larairie@agriculture.fr](mailto:dorothee.larairie@agriculture.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : 15/07/2020.

Adjoint à la sous-direction de la gestion  
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER

## FICHE DE POSTE

### Intitulé du poste

**Délégué de la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté**

### Catégorie

statutaire/Corps

Sans objet

### Domaine(s) fonctionnel(s)

Affaires juridiques

### Groupe RIFSEEP

Sans objet

### Emploi(s) -type

Consultant Juridique

### Code(s) fiche de l'emploi-type

### Localisation administrative et géographique / Affectation

Commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

### Vos activités principales

- ✕ Contrôler la régularité de la composition des bureaux de vote, des opérations de vote, du dépouillement des bulletins et du dénombrement des suffrages.
- ✕ Procéder à tous les contrôles et vérifications utiles pour l'exercice de la mission précitée.
- ✕ Etre le référent juridique du président du bureau de vote, en lien avec la commission de contrôle et la cellule d'appui juridique du haut-commissariat
- ✕ Rappeler, en cas de difficulté, les règles applicables aux membres du bureau de vote
- ✕ Relever les éventuelles irrégularités et inscrire toutes observations au procès-verbal
- ✕ Rendre compte en temps réel à la commission de contrôle

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Certains bureaux de vote sont particulièrement isolés, ce qui implique de longs déplacements.

Un **permis B** est indispensable.

Un **passport valide au moins jusqu'au 6 avril 2021** (6 mois après le retour) est demandé.

Au regard des enjeux du scrutin et des caractéristiques locales il est indispensable, outre les nécessaires compétences juridiques et qualités d'impartialité, de disposer de réelles qualités d'observation, d'écoute, d'avoir une bonne intelligence des situations, et d'être capable, le cas échéant, de rappeler les règles applicables.

## Vos compétences principales mises en œuvre

<i>Connaissances techniques</i>	<i>Savoir-faire</i>	<i>Savoir-être</i>
<p>Avoir des compétences juridiques / niveau maîtrise - requis</p> <p>Une connaissance du droit électoral serait un atout. Une formation dédiée à la mission sera dispensée à l'ensemble des délégués en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Autre : Permis B indispensable Bonne santé physique (décalage horaire, climat tropical, trajets parfois longs, grandes amplitudes horaires, sang-froid compte tenu des enjeux du scrutin)</p>	<p>Savoir rédiger / niveau maîtrise - requis</p> <p>Savoir expliquer et convaincre / niveau maîtrise - requis</p>	<p>Être impartial</p> <p>Avoir le sens des relations humaines, de l'écoute, de l'observation, avoir de l'autorité / niveau expert - requis</p> <p>Savoir s'adapter / niveau expert - requis</p>

## Durée de la mission prévisionnelle (*sous réserve*) : du 15 septembre au 7 octobre 2020.

**Attention** : Tous les délégués sont tenus de réaliser dans les 72 heures précédant le vol un test RT-PCR, de détection de la Covid-19. Ce test peut se faire sans prescription médicale.

Les candidats sont avertis que des mesures sanitaires strictes sont actuellement en vigueur en Nouvelle-Calédonie. En effet, une mesure d'isolement est imposée à toute personne arrivant sur le territoire. Elle s'effectue obligatoirement à l'hôtel durant 14 jours. Ces modalités d'isolement et de confinement pourraient évoluer mais à ce jour, il n'est pas possible de savoir si ces mesures seront toujours en vigueur au moment de l'arrivée des délégués ou si elles seront atténuées ou renforcées. La date de début de mission pourra donc s'en trouver modifiée.

Par ailleurs, il est indispensable de disposer d'un passeport valide jusqu'au 6 avril 2021 au moins.

### **Calendrier prévisionnel sous réserve d'évolution des mesures sanitaires :**

- Mardi 15 septembre : départ de Paris pour les délégués venant de métropole ;
- Mercredi 16 septembre : arrivée à Nouméa ;
- Du 16 au 29 septembre : confinement à l'hôtel pendant lequel sera organisée la formation des délégués ;
- Mercredi 30 septembre, Nouméa : formalités logistiques (attribution des véhicules, téléphones) ;
- Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 octobre, Nouméa : rencontres avec la commission de contrôle et formation (si non effectués lors du confinement) ;
- Samedi 3 octobre : déploiement vers les bureaux de vote ;
- Dimanche 4 octobre : scrutin ;
- Lundi 5 octobre : retour à Nouméa et restitution des véhicules et du matériel (téléphones) ;
- Mardi 6 octobre: départ de Nouméa ;
- Mercredi 7 octobre : arrivée à Paris.

**Cette mission effectuée sur la base du volontariat ne donne droit à aucune indemnisation. Seuls les frais de mission sont pris en charge sur la base de la réglementation en vigueur.**

## Votre environnement professionnel

### ▪ **Activités de la commission**

La commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation est une commission prévue par la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Elle a pour mission de s'assurer de la sincérité et de la régularité de la consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. Pour ce faire, la loi organique dispose que la commission de contrôle peut s'adjoindre des délégués.

### ▪ **Composition et effectifs de la commission**

La commission de contrôle est composée d'un président (conseiller d'état), de deux magistrats de l'ordre judiciaire et de deux membres des tribunaux administratifs.

La commission de contrôle pourra s'adjoindre autant de délégués que nécessaire afin de garantir l'effectivité de sa mission. Parmi ces délégués, au moins 33 magistrats (un par commune au moins) seront recrutés.

### ▪ **Liaisons hiérarchiques**

Président et membres de la commission de contrôle.

### ▪ **Liaisons fonctionnelles**

Le secrétariat de la commission de contrôle est assuré par les services du haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie (bureau des affaires juridiques et des élections).

## Vos perspectives

Sans objet

## Qui contacter ?

Les candidatures doivent être adressées sous couvert et avec avis favorable du supérieur hiérarchique et du responsable de la structure à l'adresse mail suivante :

[dorothee.larairie@agriculture.fr](mailto:dorothee.larairie@agriculture.fr)

Date de mise à jour de la fiche de poste : 24/06/2020